

L'ENTREPRISE EN CRISE DANS UN MONDE EN CRISE

Philippe Lambrecht

Association de recherches et publications en management | « Gestion 2000 »

2018/2 Volume 35 | pages 21 à 31

ISSN 0773-0543

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-gestion-2000-2018-2-page-21.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Association de recherches et publications en management.

© Association de recherches et publications en management. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Philippe LAMBRECHT
Professeur à l'Université catholique de Louvain

L'entreprise en crise dans un monde en crise

Introduction

L'entreprise en crise dans un monde en crise : deux axes principaux ont été retenus dans le cadre du colloque 2016 Droit fiscalité et gestion.

D'une part, l'entreprise et la fraude. Quand quitte-t-on le domaine de ce qui est licite ? Pourquoi ? Les limites entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas sont-elles encore claires ? Ce qui est licite en Belgique, l'est-il à l'étranger et vice-versa ? Le droit est-il dépassé par ce qui est politiquement correct ? La fraude est-elle plus présente qu'on ne voudrait l'admettre ? Y a-t-il un niveau équitable de pression fiscale ? Qu'est-ce que la fraude ? Frauder peut-il être moral ou non ? Peut-on parler de responsabilité sociétale et aller à la limite des montages fiscaux destinés à réduire l'impôt ?

D'autre part, l'entreprise en difficulté. Comment définir l'entreprise en diffi-

culté ? Les restructurations internationales peuvent-elles sacrifier des outils locaux sur l'autel de la rentabilité d'un groupe ? Comment accompagner au mieux les restructurations et les fermetures d'entreprises ? Quels sont les aspects sociaux à prendre en compte au sein d'une entreprise en difficulté ? Comment organise-t-on une procédure de sauvetage sur le plan international ? Comment prépare-t-on l'opinion publique ? Quelles sont les répercussions pour les pouvoirs locaux ? Tant de questions, au cœur de l'actualité, qui peuvent être éclairées sous l'angle du droit, de la fiscalité et des sciences de gestion.

Mais avant d'aborder ces questions, prenons un peu de distance par rapport à celles-ci. L'entreprise n'est pas étrangère à la société dans laquelle elle vit. Les crises de cette société, les changements, les ruptures techniques et technologiques, les questions idéologiques, politiques, sociales, touchent l'entreprise en profondeur. L'entre-

prise est-elle capable d'imaginer, d'anticiper, d'analyser, de maîtriser, voire de dépasser, ces situations de crise en s'appuyant sur les règles du droit, de la fiscalité et de la gestion et en les replaçant dans des configurations économiques, sociales et politiques multiformes ? L'entreprise, au fond, de quoi s'agit-il ?

L'exposé débutera par des considérations économiques, géostratégiques et de gouvernance régulatrice générales (1. Un monde en crise). Je vous proposerai ensuite une vue contrastée de l'entreprise et de l'entrepreneuriat en lien avec les mondes du droit et de l'économie (2. L'entreprise en crise).

I. Un monde en crise

Dans le monde anglophone, on appelle parfois « grande récession », la crise économique mondiale qui a débuté en 2006-2007 aux Etats-Unis avec la crise des subprimes et qui s'est amplifiée, à la suite de la faillite de la banque Lehman Brothers, survenue le 15 septembre 2008. La notion de grande récession fait référence à la « grande dépression » qui a débuté en 1929 et qui est restée dans les esprits comme la pire crise économique du XX^{ème} siècle. Deux chiffres suffisent pour mesurer l'importance de cette dépression planétaire : la production industrielle américaine a baissé de moitié de 1929 à 1932 et le taux de chô-

mage est passé de 3,1% à 24% sur la même période¹.

La grande récession n'est autre que la crise économique mondiale des années 2008 et suivantes, dans laquelle sont entrés la plupart des pays industrialisés du monde à la suite du krach de l'automne 2008. En Europe, cette crise a été aggravée par celle de la dette des Etats souverains contraints d'intervenir massivement pour sauver leurs grandes banques systémiques. Un chiffre simple illustrera le propos. L'encours brut de la dette publique brute fédérale belge s'élevait à fin décembre 2007 à € 285,81 milliards² et à € 389,86 milliards fin décembre 2015³, soit une augmentation de € 104,05 milliards ou 36,4% en huit ans.

Aujourd'hui, l'un des signes les plus frappants de cette récession larvée s'avère être les taux d'intérêts négatifs. L'offre de capitaux dépassant la demande, grâce notamment à la poli-

¹ Portail de l'économie et des finances, « La crise de 1929 et la grande dépression », <http://www.economie.gouv.fr/facileco/crise-1929-et-grande-depression>, consulté le 1er octobre 2016. Les similitudes entre les deux crises attirent l'intérêt des chercheurs, ainsi qu'en témoigne par exemple la conférence internationale organisée par l'Università Politecnica Delle Marche, du 17 au 19 décembre 2015, sous le titre *Large-scale Crises: 1929 vs 2008*, <http://1929vs2008.unipm.it>, consulté le 1er octobre 2016.

² SPF Finances, Royaume de Belgique, *Dette de l'Etat fédéral, Agence de la Dette, Rapport annuel, 2007*, p. 6.

³ SPF Finances, Royaume de Belgique, *Dette de l'Etat fédéral, Agence de la Dette, Rapport annuel, 2015*, p. 6.

tique des grandes banques centrales mondiales, dont la BCE, nous sommes aujourd'hui confrontés à la situation curieuse d'émissions d'obligations souveraines de certains Etats avec un taux d'intérêt négatif et à l'absence de rémunération des comptes de dépôt et d'épargne. Mais malgré l'abondance des capitaux disponibles, nous nous retrouvons dans une situation de stagnation ou de quasi récession en raison de l'insuffisance des projets à financer et des limites posées par la politique européenne de limitation des déficits publics aux politiques de relance par les grands investissements.

Cette crise économique marque les esprits, les consommateurs, les investisseurs, les Etats. Une sorte de morosité s'est installée malgré des signes conjoncturels plutôt encourageants. En ce qui concerne la Belgique, malgré certaines fermetures ou restructurations d'entreprises, on constate depuis 2014 une augmentation de nos parts de marché en volume dans les exportations mondiales. Certes, notre part avait diminué de 10% par rapport à 2000, mais cette diminution s'est réduite à 8% en 2015 et devrait atteindre les 6% fin 2016⁴.

Notre balance commerciale ne s'y trompe pas car elle est redevenue positive depuis le début 2016⁵. De même, nous connaissons depuis

douze trimestres consécutifs une création nette d'emplois.

Par rapport à ces chiffres qui rendent un peu d'espoir, notre actualité reste parsemée de craintes. Craintes par rapport à la mondialisation, à la digitalisation de l'économie, à la crise des réfugiés, au modèle européen affaibli par le Brexit, à l'épuisement des ressources naturelles, à l'évolution de la démographie, de la pollution, etc. Concernant la mondialisation, j'aimerais citer Georges Com : « Dans un monde désormais aussi ouvert, avons-nous encore besoin de mythidéologies, de méga-identités, de fanatismes de nature civilisationnelle remplaçant les anciens nationalismes et venant compenser le parfum des terroirs perdus ? Ou bien faut-il travailler à redonner cohérence et cohésion à des territoires partout déstructurés et mis à mal par une mondialisation qui a tendance à échapper à ses initiateurs occidentaux, mais aussi par une intensité d'interventions militaires et politiques, comme dans plusieurs Etats arabes et en Afghanistan depuis 2001, qui ont semé les graines des violences et des désintégrations qui affectent aujourd'hui ces Etats ? »⁶. Cette réflexion devrait nous amener à prendre un peu de distance par rapport à la rhétorique de la crise ressassée par les mé-

⁴ OCDE.

⁵ BNB.

⁶ G. COM, "Un occident, des occidents. Variations autour d'un concept", in *L'histoire de l'Occident. Déclin ou métamorphose*, Paris, Le Monde, hors-série, éd. 2016, p. 15.

dias. En d'autres mots, n'oublions pas que : « The greater their ignorance, the stronger their opinions »⁷.

La digitalisation de l'économie, elle, est bien entamée. Le phénomène se développe à une rapidité incroyable. En 1980 sont apparus les premières machines à traitement de texte. Elles ouvriront la voie aux premiers ordinateurs de bureau et aux ordinateurs portables. Des grands centres de calcul centralisés des années 1970, nous sommes passés à la mise en réseau des ordinateurs afin de créer l'infrastructure que nous connaissons aujourd'hui. Qui aurait pu imaginer il y a quinze ans que nous pourrions nous déplacer dans une très large partie du monde en restant connectés à tout moment et en ayant accès à des millions de sites web ? Qui aurait pu imaginer que nos relations sociales seraient profondément modifiées par des phénomènes tels que Facebook, Google, LinkedIn, Snapchat, etc. ? Il y a 20 ans, les premiers téléphones portables étaient presque aussi lourds et encombrants que les téléphones traditionnels qu'ils remplaçaient. Leur seule fonction était de téléphoner. Aujourd'hui, le moindre smartphone permet d'avoir accès à plus d'information que bon nombre de gros ordinateurs des années 1980.

Le fait que de plus en plus de consommateurs soient connectés entraîne des bouleversements dans la manière dont le commerce au sens large fonctionne. L'exemple bancaire est éloquent. Parmi la jeune génération, qui se rend encore dans une agence bancaire ? Mais la banque n'est pas le seul secteur de l'économie qui soit confronté à de profondes mutations. Pensons aux taxis avec Uber, aux hôtels avec Airbnb, aux restaurants avec Deliveroo, ... Pensons également aux changements dans les méthodes de conception que permet l'impression 3D, ou à l'utilisation de masses de données gigantesques permettant d'innombrables applications, telles que l'établissement des risques assurables, des soins de santé, du marketing, de l'épidémiologie, etc. Ces nouvelles façons de faire vont bouleverser nos économies et nos marchés de l'emploi.

Elles dépendent cependant toutes d'un élément essentiel : l'énergie. Sans électricité, pas de réseau informatique. Sans réseau informatique, pas de fonctionnement de nos infrastructures sophistiquées et complexes. Les attentats du 22 mars 2016 à l'aéroport national de Bruxelles et dans la station de métro Maalbeek ont suffi à montrer que nos réseaux de téléphonie mobile, mêmes ceux destinés aux autorités, étaient rapidement saturés. Imaginons ce qui se passerait en cas de rupture du courant. Situation tout aussi inquiétante si les camions qui assurent

⁷ K. FOLLET, *Edge of Eternity*, Londres, Macmillan, 2014, p. 236.

tous les jours la livraison de produits essentiels, cessaient de rouler faute de diesel⁸.

En Belgique, nous n'avons presque pas de sources d'énergie naturelles. Nos centrales nucléaires devront en principe s'arrêter en 2025, ce qui nous rendra beaucoup plus dépendants de nos voisins, et aussi des importations de gaz venant de l'étranger, notamment de Russie. Le pétrole, dont le prix est actuellement fort bas en raison de la surproduction voulue par l'OPEP, n'est pas non plus inépuisable⁹, de même que de nombreuses autres ressources naturelles¹⁰. Que nous le voulions ou non, notre monde va devoir affronter ces pénuries énergétiques ou de matières premières. Pourrions-nous trouver d'autres sources d'énergie, plus durables, moins polluantes que les énergies fossiles ? Aurons-nous la capacité d'utiliser le pétrole pour des usages plus intéressants que son usage énergétique ? Toute

notre pétrochimie dépend en effet du pétrole. Ces questions nécessitent une vision énergétique et un projet énergétique qui puissent prendre en compte nos obligations en matière climatique comme celles que l'Europe a signés dans le cadre de la COP 21¹¹.

Bien d'autres crises nous menacent et nous maintiennent dans un climat de stress, grandement facilité par le développement exponentiel des médias sociaux et par leur utilisation par les groupes médiatiques. Songeons aux nombreuses guerres en cours sur notre planète¹². Nous pensons bien sûr immédiatement au conflit en Irak et en Syrie, mais sommes-nous conscients de la guerre civile sud-soudanaise en cours depuis 2013 et qui a déjà fait entre 50.000 et 300.000 victimes ? À côté de ces guerres, les actions de guérilla, de terreur, se sont multipliées et ont commencé à toucher les régions européennes et nord-américaines qui s'en croyaient protégées.

En Belgique, les attentats de Paris, et ceux de l'aéroport national et de la station de métro Maalbeek, ont conduit le gouvernement à prendre des mesures de renforcement des moyens policiers et militaires, mais

⁸ P. Servigne et R. Stevens, *Comment tout peut s'effondrer*, Paris, Seuil, 2015, p. 118.

⁹ Pour une estimation des réserves prouvées existantes de pétrole, voir les estimations de la CIA, telles que consultées le 9 octobre 2016: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2244rank.html>. Les auteurs se partagent entre les pessimistes (P. Servigne et R. Stevens, *Comment tout peut s'effondrer*, Paris, Seuil, 2015, pp. 41 à 48) et les optimistes (voy. par ex. J. Clemente, "How much oil does the world have left?", *Forbes*, 25 juin 2015, <http://www.forbes.com/sites/judeclemente/2015/06/25/how-much-oil-does-the-world-have-left/#3ecdada05dc5>).

¹⁰ P. Servigne et R. Stevens, *Comment tout peut s'effondrer*, Paris, Seuil, 2015, p. 49 et s.

¹¹ Voy. <http://www.cop21.gouv.fr/ratification-de-laccord-de-paris-par-le-parlement-europeen/> consulté le 9 octobre 2016.

¹² Pour une liste des guerres contemporaines, Wikipedia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_guerres_contemporaines, consulté le 9 octobre 2016.

également de renforcement des pouvoirs des autorités en cas d'enquête terroriste. Il faut bien entendu réagir au terrorisme, mais il faut également protéger nos libertés fondamentales. C'est un exercice difficile que doit mener le gouvernement et le parlement, sous le regard attentif des citoyens.

Ce regard doit être d'autant plus attentif que le populisme, le simplisme, la bien-pensance, et bien d'autres phénomènes liés à l'émotion, au manque d'analyse et de recul, au conservatisme, à la peur du changement, nous menacent actuellement. Emily O'Reilly, ombudsman européen ne s'y trompe pas, elle qui organisait le 18 octobre 2016 un colloque intitulé 'Disruption Europe – Truth, Facts and Social Media'. Selon Mme O'Reilly « The British referendum, globalisation and the rise of populism have prompted immense communication challenges for public administrations ». Selon elle, nous vivons dans un « 'post-truth' world where Social Media has disrupted multiple political, media and other norms ».

Même si l'humanité dispose aujourd'hui d'un nombre inégalé d'informations, elle les utilise souvent mal. L'immédiateté est trop souvent privilégiée par rapport au moyen et au long terme. L'actualité de l'heure chasse celle de l'heure précédente, détournant les décideurs de ce dont ils s'occupaient précédemment. Cette crise de l'immédiateté pose problème dans

le fonctionnement même de nos sociétés. Il est généralement admis qu'il faut environ sept minutes pour reprendre une tâche intellectuelle qui a été interrompue. Réfléchissons au nombre de fois par minute où nous sommes interrompus et interrogeons-nous sur notre productivité et notre capacité à mener à bien un travail de réflexion. Les apôtres du multi-tâches devraient se pencher quelque peu sur le fonctionnement du cerveau humain avant de lui demander l'impossible.

2. L'entreprise en crise

C'est dans ce monde en crise dont j'ai tenté de décrire quelques aspects, que se meuvent les entreprises. Il serait étonnant qu'elles échappent à ces changements multiples et complexes.

Mais la notion d'entreprise n'est-elle pas une création de l'homme ? « Les hommes d'affaires et les juristes modernes sont en fait de puissants sorciers. Entre eux et les shamans tribaux, la principale différence est que les hommes de loi modernes racontent des histoires encore plus étranges »¹³. Et, de nos jours, la définition de l'entreprise est bien étrange. Selon l'article I.1. du Code de droit économique belge, on entend par entreprise « toute

¹³ Yuval Noah Harari, *Sapiens, une brève histoire de l'humanité*, Paris, Albin Michel, 2015, p. 40.

personne physique ou personne morale poursuivant de manière durable un but économique, y compris les associations ». Avouez que mettre sur le même pied Apple et des cliniques universitaires, c'est étrange.

Mais allons plus loin, le Code de droit économique distingue, pour l'application de son livre III, entre l'entreprise artisanale¹⁴, l'entreprise commerciale¹⁵ et l'entreprise non commerciale¹⁶ de droit privé. Ce même Code définit ensuite l'entreprise, pour l'application du livre III, titre 2, comme « toute entité tenue de se faire inscrire dans la Banque-Carrefour des Entreprises en vertu de l'article III.16 »¹⁷, tout en précisant qu'il y a lieu d'entendre pour le livre III, titre 3, chapitre 2, la notion d'entreprise comme recouvrant : « a) les personnes physiques ayant la qualité de commerçant ; b) les sociétés commerciales ou à forme commerciale, à l'exception des organismes administratifs publics visés à l'article 2 de la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral, et les groupements européens d'intérêt économique ; c) les organismes publics qui exercent une mission statutaire à caractère commercial, financier ou industriel ; d) les organismes, non visés aux b) et c), dotés ou non d'une per-

sonnalité juridique propre qui exercent avec ou sans but de lucre une activité à caractère commercial, financier ou industriel, auxquels les dispositions du présent chapitre sont, par catégories d'organismes, rendues applicables par arrêté royal »¹⁸.

Ne croirait-on pas ce Code écrit tout exprès pour illustrer les vers de Nicolas Boileau :

*« Il est certains esprits dont les
sombres pensées*

*Sont d'un nuage épais toujours embar-
rassées ;*

*Le jour de la raison ne le saurait per-
cer.*

*Avant donc que d'écrire, apprenez à
penser.*

*Selon que notre idée est plus ou moins
obscur,*

*L'expression la suit, ou moins nette, ou
plus pure.*

*Ce que l'on conçoit bien s'énonce clai-
rement,*

*Et les mots pour le dire arrivent aisé-
ment »*¹⁹.

Curieuse crise que celle dans laquelle nous plaçons une entreprise dont les juristes ne parviennent pas à énoncer clairement la définition ! Mais la faute incombe-t-elle aux juristes ? Car en effet, parler d'entreprise en crise sans

¹⁴ Art. I.2.9°, C. dr. éc.

¹⁵ Art. I.2.10°, C. dr. éc.

¹⁶ Art. I.2.11°, C. dr. éc.

¹⁷ Art. I.4.1°, C. dr. éc.

¹⁸ Art. I.5.1°, C. dr. éc.

¹⁹ Nicolas Boileau, *L'art poétique*, chant 1, 1674.

parler des différentes formes d'entreprises serait réducteur.

Nous constatons l'émergence de modes entrepreneuriaux très différents de celui des grandes entreprises classiques, tout en admettant que la pluralité des formes entrepreneuriales répond à de nouvelles opportunités économiques. Ainsi, si pendant longtemps la société anonyme fut le modèle dominant, elle a depuis été détrônée en Belgique par la société privée à responsabilité limitée. D'autres formes sociales sont également couramment utilisées, telles la société coopérative ou la société en commandite.

Mais ces formes sociétales sont loin de recouvrir tout le champ entrepreneurial. Celui-ci n'est pas limité aux personnes morales. Une personne physique peut parfaitement être une entreprise. Une entreprise peut avoir un but commercial, un but civil, faire partie du secteur marchand ou non marchand, être une société, une association, une personne physique. Bref, l'entreprise est plurale, et permet de recouvrir la plupart des personnes de droit privé qui poursuivent de manière durable un but économique.

Mais alors, me direz-vous, comment nous y retrouver ? Une entreprise peut être soumise à des régimes fiscaux différents, bénéficier d'avantages particuliers en matière d'emploi, de formation, de restructuration, etc. Si nous

admettons que l'entreprise est en crise, de quelle entreprise s'agit-il ?

Si l'entreprise est en crise, n'est-ce pas plutôt le regard que certains jettent sur l'entreprise, partie prenante à l'économie de marché en ce qu'elle crée de la valeur, moteur de cette économie ?

En Belgique, l'attrait d'une activité salariée dans le secteur public ou privé dépasse largement celui de lancer sa propre entreprise. Ainsi, notre taux d'activité entrepreneuriale totale (« total entrepreneurial activity ») ne dépassait pas 6,2% dans le General Entrepreneurship²⁰, tandis qu'il s'élevait à 12,8% pour l'Australie²¹, à 12,8 pour la Chine²², à 10,8 pour l'Inde²³, à 9,5 pour l'Irlande²⁴, à 10,2 pour le Luxembourg²⁵, à 11,9 pour les Etats-Unis²⁶ (la France n'est pas analysée). Dans la mesure où vous avez plus de chance de renouveler votre tissu d'entreprises si vous avez beaucoup d'entrepreneurs, les pays qui ont un taux d'entrepreneuriat élevé ont plus de chance de développer les entreprises de demain.

²⁰ *Global Entrepreneurship Monitor, Global Report, 2015, p. 57.*

²¹ *Global Entrepreneurship Monitor, Global Report, 2015, p. 56.*

²² *Global Entrepreneurship Monitor, Global Report, 2015, p. 65.*

²³ *Global Entrepreneurship Monitor, Global Report, 2015, p. 75.*

²⁴ *Global Entrepreneurship Monitor, Global Report, 2015, p. 80.*

²⁵ *Global Entrepreneurship Monitor, Global Report, 2015, p. 87.*

²⁶ *Global Entrepreneurship Monitor, Global Report, 2015, p. 112.*

C'est sans doute là que nous avons le plus d'efforts à faire. En effet, malgré la qualité de notre éducation, la richesse de notre pays, sa situation géographique privilégiée et la qualité de ses infrastructures, nous peinons à renouveler notre stock d'entreprises performantes. La révolution digitale nous affecte certes, mais nous n'en sommes pas les pionniers. A la différence de la révolution industrielle, les belles réussites du monde digital sont américaines et non européennes.

Notre modèle est à certains égards en crise car une partie importante de notre industrie ne s'est pas encore transformée pour s'adapter à l'industrie 4.0.

Il n'est donc pas étonnant que certaines de nos entreprises soient en difficulté. Difficulté par rapport à l'éthique (pensons au scandale Volkswagen), difficulté par rapport à la légitimité de la liberté du commerce (pensons aux difficultés de signature du CETA ou de négociation du TTIP), difficulté par rapport à la responsabilité sociétale (comment expliquer les restructurations qui coûtent leur emploi à des milliers de travailleurs ?), difficulté par rapport à la complexité réglementaire dans laquelle elles sont baignées par les pouvoirs publics (sait-on que cette difficulté est le plus gravement ressentie par les petites entreprises, qui constituent pourtant la très large majorité des entreprises belges ?), difficulté par rapport à la légitimité (cer-

tains partis dénonçant la propriété privée), difficulté par rapport au dialogue social, difficulté par rapport au financement (malgré l'abondance des crédits disponibles, combien d'entreprises n'ont-elles pas des difficultés d'accès au crédit?), difficulté par rapport au politique (honné par de nombreux entrepreneurs car ne pouvant pas apporter de réponses dans un contexte où règne l'émiettement des pouvoirs et des compétences, la fameuse lasagne belge).

Par rapport à ces difficultés, de nombreuses entreprises ont choisi de ne pas baisser les bras et de continuer à croire en leur mission entrepreneuriale. Il s'agit d'innover, d'améliorer la productivité, de trouver de nouveaux produits, de nouveaux services, de se démarquer de la concurrence, d'inventer des nouvelles formes de collaboration ou d'entreprise. Et ces entreprises, ces entrepreneurs font rêver. Le temps du patron en costume trois pièces et cigare est bien révolu. Il n'est pas rare aujourd'hui de rencontrer des patrons de moins de trente ans. Des jeunes qui ont décidé qu'être son propre maître était préférable au lien de subordination du contrat de travail. Ces jeunes, ils sont nombreux. A l'université, nous les côtoyons dans des programmes visant à développer l'entrepreneuriat. A la FEB, nous avons développé le concept de Young Talent in Action, qui lors de notre avant-dernier forum a réuni près de 2000 jeunes entre 17 et

27 ans, intéressés par le fait d'entreprendre.

Mais, et c'est tout l'intérêt de cet entraînement, ces jeunes ont une conception beaucoup plus large de l'entreprise. Celle-ci ne s'arrête plus au seul monde du privé. On peut concevoir de l'entrepreneuriat au sein du public. On peut aussi être entrepreneur dans le secteur des associations. Certes, on continue souvent d'opposer secteur marchand et secteur non marchand, mais les frontières deviennent floues, tellement floues d'ailleurs que le législateur a dû s'intéresser au phénomène des « fausses » associations sans but lucratif, qui étaient de vraies entreprises commerciales. A y regarder de plus près, l'éventail de l'entreprise touche aujourd'hui toute la sphère d'activité économique, peu importe le but poursuivi.

Il n'est donc pas interdit de s'interroger sur la vision nouvelle que ces changements vont apporter à l'entreprise. D'un véhicule industriel, commercial, à but lucratif, elle est passée à un concept beaucoup plus large, sans nécessairement que les mentalités la concernant se soient pleinement adaptées à ce changement.

Elle y a gagné une crédibilité certaine : les modes de gestion en cours dans l'entreprise privée, même s'ils sont souvent décriés en raison de leur justification économique et orientée vers les résultats financiers, ont montré

qu'ils étaient plus performants que d'autres. L'Etat, les services publics, les hôpitaux, les universités, etc. tentent aujourd'hui d'adapter leurs méthodes de gestion en s'inspirant de celles des entreprises privées. Sans entrer dans un débat idéologique, c'est certainement une bonne chose dans un pays dont la dette publique dépasse 104% du PIB.

Enfin, et c'est un autre facteur important, de plus en plus d'entreprises, d'entrepreneurs, ont élargi leur conception du rôle de leurs sociétés. Il ne s'agit plus seulement de faire du profit pour rémunérer ses actionnaires, mais également de jouer un rôle social positif, de tenir mieux compte des différentes parties prenantes de l'entreprise. Les initiatives en matière de responsabilité sociétale, de gouvernance d'entreprise, voire même de création de valeur partagée, ainsi que le propose Michael Porter²⁷, se développent et devraient également permettre de faire évoluer l'image de l'entreprise.

Conclusion

Dans le cadre de cet exposé, j'ai tenté de tracer les contours des craintes qui

²⁷ Michael Porter & Mark Kramer, *Strategy and Society: "The Link Between Competitive Advantage and Corporate Social Responsibility"*, Harvard Law Review, 2006, 78-93 and Michael Porter, *"Creating Shared Value"*, Harvard Law Review, 2011, vol. 89, p. 62-77.

sont les nôtres dans un monde de plus en plus complexe et instable, dans lequel bon nombre des certitudes passées ont disparu. Crise économique, énergétique, politique, écologique, etc., font le pain quotidien de l'information. Et, il y a des raisons de s'inquiéter.

Toutefois, il faudrait éviter de sombrer dans la dépression pour autant. Comme le relevaient avec bonheur les auteurs du film « Demain », il y a également des raisons d'espérer, des solutions concrètes. Et l'entreprise ou les entreprises font partie de ces raisons d'espérer, tant il est vrai que l'amélioration collective des moyens et ressources humaines est directement liée à la capacité entrepreneuriale de l'être humain. A cet égard, je ne puis

manquer de citer Guillaume d'Orange selon qui « point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ».

A mon sens, le droit et les juristes ont le devoir de s'interroger. La complexité de notre monde et de nos institutions suffit-elle à expliquer la piètre qualité de nos règles, de nos lois ? Sans tomber dans la nostalgie du Code Civil, n'oublions pas que Stendhal, avant d'écrire, relisait toujours une page de ce Code pour s'imprégner de la qualité et de la concision de sa langue. Il s'indique donc, et c'est par là que je terminerai mon intervention, de réfléchir tous ensemble aux solutions que la fiscalité, le droit et la gestion peuvent apporter aux multiples inquiétudes de notre monde contemporain.